

Le cloître Saint-Merry (5-6 juin 1832). Histoire d'un cheminement vers l'oubli, 1832-1862

Thomas Bouchet

Résumé

Les sanglants affrontements du cloître Saint-Merry (Paris, 5 et 6 juin 1832) ont laissé une empreinte incertaine. Ils ont été perçus par la plupart des contemporains puis au fil des années comme obscurs, gênants, absurdes ou inutiles. Notre étude porte sur les expressions, les usages et les traces de cet épisode insurrectionnel : caractéristiques des combats dans les rues de la capitale, premiers récits, bilans et procès, stratégies d'héroïsation ou de dévalorisation, résurgences ponctuelles du souvenir, réactualisation manquée sous la Deuxième République, jusqu'à l'interprétation livrée par Victor Hugo dans *Les Misérables*.

Abstract

The bloody fights in cloître Saint-Merry (Paris, June 5th and 6th, 1832) left uncertain marks. They have generally been perceived, by the contemporaries and afterwards, as obscure, embarrassing, absurd or useless. The paper deals with the expressions, uses and traces of this insurrectional moment : characteristics of the fights in Paris' streets, first relations, evaluations and trials, strategies of heroes making or discrediting, brief reappearances, missed opportunities under the Second Republic, and finally the interpretation of Victor Hugo's *Les Misérables*.

Citer ce document / Cite this document :

Bouchet Thomas. Le cloître Saint-Merry (5-6 juin 1832). Histoire d'un cheminement vers l'oubli, 1832-1862. In: Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 47 N°1, Janvier-mars 2000. Ordre et désordres, XVIIe-XXe siècles. pp. 113-130;

https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_2000_num_47_1_2003

Fichier pdf généré le 10/04/2018

LE CLOÎTRE SAINT-MERRY (5-6 JUIN 1832). HISTOIRE D'UN CHEMINEMENT VERS L'OUBLI (1832-1862)

Du 5 au 6 juin 1832 le cloître Saint-Merry a été le théâtre de sanglants affrontements dont il reste aujourd'hui peu de traces. A relire les rapports de l'armée, de la garde nationale ou de la garde municipale, la presse, les dépositions des témoins lors des procès, les correspondances ou les mémoires, on éprouve aujourd'hui le sentiment d'un profond décalage entre un épisode d'une dramatique intensité et le flou des divers comptes rendus.

Une explication d'ordre général peut venir à l'esprit : on ne saurait découvrir dans des récits d'événements — quelles que soient la forme et la qualité des récits, quelle que soit la nature de l'événement — la retranscription exacte, exhaustive et transparente de ce qui s'est effectivement passé. Il a été souvent souligné, à juste titre, que l'écriture de l'événement ne peut qu'appauvrir — donc trahir — cette réalité complexe et multiple, en partie opaque, largement insaisissable¹.

Dans le cas des combats de Saint-Merry on voudrait avancer une hypothèse complémentaire, plus directement liée à cet épisode particulier : pour une série de raisons qu'il s'agira d'éclaircir, ces combats ont été très vite relativisés, schématisés, passés sous silence. Interprétations et usages ont concouru à accréditer l'idée selon laquelle cet épisode n'a représenté qu'une convulsion brutale mais ponctuelle, une poussée de fièvre sans intérêt.

Les silences pesants, mais aussi quelques moments fugitifs de mise en lumière, les oublis naturels ou décrétés sont autant d'indices qui aident à fixer les contours de cette histoire, selon des rythmes et des intensités repérables. Il s'agira ainsi de savoir si l'épisode et son destin obéissent à des logiques souvent considérées comme immuables : les saccades brutales de l'affrontement, la tension soutenue des lendemains immédiats, les poussées de fièvre ponctuelles de la polémique, la régularité tranquille de la commémoration, le quasi-immobilisme enfin d'une mémoire pacifiée.

1. Raymond ARON (*Introduction à la philosophie de l'histoire. Essai sur les limites de l'objectivité historique*, Paris, Gallimard, 1936) ou encore Paul RICŒUR (*Temps et récit*, t. I [« L'intrigue et le récit historique »], Paris, Seuil, 1983) ont consacré de nombreux développements à cette question. Déjà, dans l'*Émile*, Rousseau affirmait avec vigueur : « Il s'en faut bien que les faits décrits dans l'histoire soient la peinture exacte des mêmes faits tels qu'ils sont arrivés ; ils changent de forme dans la tête de l'historien, ils se moulent sur ses intérêts, ils prennent la teinte de ses préjugés. Qui est-ce qui sait mettre exactement le lecteur au lieu de la scène pour voir un événement tel qu'il s'est passé ? L'ignorance ou la partialité déguise tout. » (Jean-Jacques ROUSSEAU, *Émile ou de l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 309 [1^{re} édition : 1762]).

L'enquête se fonde sur des sources très diverses : traces contemporaines de l'épisode, productions ultérieures sous forme manuscrite ou imprimée, à vocation politique, administrative ou littéraire, largement, faiblement ou pas du tout diffusées ; le compte rendu officiel des combats dans le *Moniteur universel*, mais aussi une liste de victimes dans les registres de la morgue, des souscriptions, quelques pages de Balzac ou encore les activités d'un Club des blessés des barricades Saint-Merry en 1848. Plusieurs voix se font en effet entendre au fil des mois et des années avec des jeux d'échos, des rencontres, mais aussi de fréquentes dissonances. Chacune de ces voix, à sa manière, renseigne sur l'épisode et sur son destin. Les motifs qu'elles composent nous fournissent le cadre d'une histoire de l'événement sur le long terme².

A première vue l'ensemble se caractérise par une grande cohérence, car les combats du cloître Saint-Merry sont faciles à circonscrire : unité de lieu — immeubles à proximité de l'église Saint-Merry, rues Saint-Martin, Aubry le Boucher et avoisinantes —, unité d'action — construction, défense et assauts de barricades —, unité de temps — entre le soir du 5 juin et la fin de l'après-midi du 6. Pourtant, l'expression « cloître Saint-Merry » n'est pas figée : intégrée dans des contextes divers, mobilisée pour des causes variables, elle donne l'impression d'une grande plasticité, d'une impressionnante fluidité. La cohérence du vocable n'est pas contradictoire avec la pluralité des images.

Car l'unité de l'objet réside paradoxalement dans son indistinction même : tous les usages, toutes les interprétations prennent en compte d'une manière ou d'une autre l'étrangeté de l'épisode. Des interrogations simples mais fondamentales, déterminantes pour la construction d'un sens, ne trouvent pas de réponse : qui a érigé les barricades ? et pour quelle(s) raison(s) ? Autour de ces incertitudes fondatrices s'écoulent les quelques décennies que nous proposons de parcourir, celles qui séparent le moment où la première barricade surgit au cloître Saint-Merry et celui où ce lieu cesse d'avoir une quelconque charge mobilisatrice³.

I. LE CLOÎTRE SAINT-MERRY, DU PRÉSENT AU PASSÉ

Affrontements

Le 5 juin 1832, à l'issue des funérailles du général Lamarque — une grande figure de l'opposition au régime, ancien général de Napoléon, patriote intransigeant et ami des libéraux —, quelques centaines de barricades sont érigées dans une moitié est de Paris. Les premiers combats se déroulent à proximité du pont d'Austerlitz, dans les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, sur la ligne des boulevards. Des insurgés construisent en soirée des

2. Ce type d'approche a donné lieu à plusieurs études, dont nous nous inspirons pour une part. Elles concernent surtout des événements plus éloignés dans le temps. Parmi les plus marquantes : Georges DUBY, *Le Dimanche de Bouvines. 27 juillet 1214*, Paris, Gallimard, 1973 ; Pierre RÉTAT (dir.), *L'Attentat de Damiens. Discours sur l'événement au XVIII^e siècle*, Lyon-Paris, P.U.L.-C.N.R.S., 1979.

3. Ce travail reprend et prolonge certains aspects d'une thèse de doctorat soutenue en janvier 1997 : « Les 5 et 6 juin 1832. Expressions, usages, traces de l'événement », sous la direction de S. Wolikow, université de Bourgogne, 1997, 841 p. Pour une perspective plus globale, voir notre ouvrage sur les 5-6 juin 1832 (à paraître en 2000 aux éditions Seli Arslan, Paris).

barricades dans les rues tortueuses du centre, au milieu de cet enchevêtrement d'immeubles qui se tassent autour de l'église Saint-Merry, dans les rues Saint-Martin, Aubry le Boucher, de la Verrerie. Tel est l'espace qui correspond au cloître Saint-Merry.

Les textes produits au moment des faits nous apprennent peu de choses sur les premiers affrontements. Le cloître Saint-Merry ne s'individualise pas encore, parmi toutes les zones de combat dont personne alors ne maîtrise la géographie et les logiques partielles. Ce qui se passe sur le boulevard — entre la porte Saint-Denis et la Bastille — ou à l'entrée du faubourg Saint-Antoine retient davantage l'attention au début de l'insurrection⁴.

Les premières références aux combats de Saint-Merry datent du matin du 6 juin. Elles restent très imprécises : le commandant de la 2^e légion de gendarmerie écrit vers 9 heures au ministre de la Guerre que « les quartiers Saint-Martin et Saint-Denis sont barricadés dans beaucoup de rues »⁵ ; « le tocsin se fait entendre dans la rue Saint-Martin, à Saint-Merry et à Saint-Nicolas », rapporte pour sa part le correspondant parisien d'un journal lyonnais⁶.

Il faut attendre le moment où la victoire des forces de l'ordre se concrétise, à la mi-journée, pour entendre parler de Saint-Merry. Ce lieu commence à passer pour l'ultime bastion des insurgés, défaits partout ailleurs. Le correspondant de la *Sentinelle du Jura* rédige dès 14 heures cette information, au demeurant fautive : « Nous apprenons que les républicains ont été délogés du cloître Saint-Merry, ils battent en retraite »⁷. Le correspondant de la *Sentinelle picarde* entame à 16 heures une chronique de ces combats en caractérisant les principales étapes, les tactiques choisies par les forces de l'ordre pour l'emporter. Il dit aussi qu'il a recueilli un témoignage capital (« un garde national qui vient du cloître Saint-Merry [...] nous fait un horrible tableau de la lutte sanglante qui a eu lieu sur ce point »⁸).

Le roi Louis-Philippe officialise et relaie à sa manière la prééminence de cette référence, mais il veille à ne pas dramatiser. Aux Tuileries, il annonce vers 16 heures à trois représentants de l'opposition — Arago, Barrot, Laffitte — qu'au moment même où il les reçoit l'armée fait avancer le canon « pour forcer, sans perdre trop de monde, le cloître Saint-Merry »⁹.

Or la chute des dernières maisons du cloître Saint-Merry ne signifie pas pour autant la fin des hostilités¹⁰. Mais dès le 6 juin l'attention accordée à cet épisode est suffisante pour que le reste se retrouve au second plan. Comme les faits ne sont pas encore établis, de nombreuses rumeurs circulent : on prétend que des combats se sont déroulés dans l'église Saint-Merry, que les insurgés étaient plusieurs centaines, voire plusieurs milliers.

4. Dans un article rédigé dès le 5 juin vers minuit et publié le lendemain par le *National*, quelques développements sont déjà consacrés à ces épisodes.

5. Archives nationales, police générale, Raffé à Saout, F7/6783.

6. Correspondance du *Courrier de Lyon*, datée du 6 juin 1832.

7. Correspondance de la *Sentinelle du Jura*, datée du 6 juin 1832.

8. Correspondance de la *Sentinelle picarde*, datée du 6 juin 1832.

9. Archives nationales, archives de la Maison de France, 300AP(III)/32.

10. « En ce moment (4 heures) une fusillade non interrompue, et de temps en temps le canon, nous arrivent de la pointe Saint-Eustache et du marché des Innocents. [...]. On fait arriver des troupes en nombre de ce côté, et à cinq heures on va faire une attaque générale [...]. » (correspondance de la *Sentinelle picarde*, datée du 6 juin 1832).

Cette tendance est facilement repérable dans la presse parisienne. Le *Moniteur universel* propose le 7 juin à ses lecteurs un article rédigé la veille, où l'épisode est présenté sous des couleurs tragiques :

Les rebelles s'étaient retranchés ce matin dans l'église Saint-Merry, d'où ils sonnèrent un moment les cloches et où il fallut apporter de l'artillerie pour enfoncer les portes. L'église, et les maisons voisines occupées par les rebelles, furent emportées avec une grande vigueur par la garde nationale et par la troupe de ligne.

Dans le *Constitutionnel* du 7 juin le lecteur peut apprendre en outre que le cloître Saint-Merry a été le point de ralliement des « principaux meneurs », que la lutte y a été « sanglante » et « acharnée », que l'« opiniâtreté », et la « rage » ont caractérisé les ultimes engagements.

La pauvreté des premiers récits

L'épisode ne tarde pas à s'imposer dans les récits comme symbole de l'événement, davantage que les combats au passage du Saumon ou à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Ce genre de choix n'est pas toujours étayé par des arguments rationnels ; il n'est pas rare que la mise en lumière d'un épisode tienne davantage au hasard et à l'occasion qu'à son importance intrinsèque, si difficile à mesurer en tout état de cause. On notera simplement que la présence, au cœur des combats, d'une église dont la mitraille a balaféré la façade, la concentration des barricades dans ces quelques rues, leur position centrale dans la capitale, la convergence progressive des combats, le caractère sanglant de la lutte, contribuent à marquer les esprits.

Une enquête menée par les autorités victorieuses permet d'ordonner les faits. Le général Sébastiani a dirigé les combats du 6 juin au cœur de la capitale. Le lendemain il évoque l'épisode du cloître Saint-Merry dans un rapport destiné au maréchal Lobau. Il souligne qu'à cet endroit « des barricades en pavés avaient été établies » et qu'« on lançait de toutes les fenêtres des pavés, des pierres et des morceaux de bois ». Il explique l'âpreté de la lutte par la valeur stratégique de la position : « c'était, comme je l'avais présumé le matin, le centre des opérations des insurgés, le point d'où ils espéraient gagner l'Hôtel de Ville »¹¹.

Le même jour la préfecture de police fait distribuer dans les rues de Paris un texte sur Saint-Merry. On peut y lire une série de détails : une chronologie des combats, un état précis des forces de l'ordre engagées — la garde nationale de Paris en soirée du 5, la garde municipale dans la matinée du 6, puis la garde nationale de banlieue, enfin le 42^e de ligne avec de l'artillerie pour l'assaut final —, quelques renseignements sur les caractéristiques de la lutte — c'est ainsi qu'un égout en construction a fourni en abondance pavés et étais aux constructeurs des barricades¹².

Puis un rapport exclusivement consacré à l'épisode paraît au *Moniteur universel* et reprend les conclusions de Sébastiani¹³. Le cloître Saint-Merry

11. Ministère de l'Intérieur, *rapports sur les opérations et les faits militaires auxquels la garde nationale a pris part dans les journées des 5 et 6 juin 1832*, Paris, Crapelet, 1832, p. 12 sq.

12. Document reproduit dans Michael LÖWY et Robert SAYRE, *L'Insurrection des « Misérables »*, Paris, Minard, 1992, p. 51.

13. *Moniteur universel*, 8 juin 1832.

est présenté comme le « foyer de l'insurrection », son « point central ». L'idée d'une menace contre l'Hôtel de Ville y est également soulignée. Si l'on en croit le rapport, la phase essentielle des combats s'est déroulée entre midi et 16 heures, le 6 juin. Bien qu'une référence très nette soit de nouveau faite à des combats menés après la prise de contrôle du cloître Saint-Merry — les forces de l'ordre n'atteignent l'église Saint-Nicolas que vers 17 heures¹⁴ —, l'épisode reste considéré comme celui de la clôture de l'événement.

Et cependant le récit officiel manque singulièrement de précision. On ne sait même pas qui étaient les insurgés, comment ils ont combattu, quel était leur nombre. Voilà pourquoi les spéculations vont bon train. « Aux deux extrémités de la rue [Saint-Martin], écrit Henri Heine le 7 juin, j'entendis évaluer le nombre des patriotes [...] de cinq cents à mille hommes ; toutefois, vers le milieu de la rue, ce chiffre devenait toujours plus petit, et finissait par se réduire à cinquante. Qu'est-ce que la vérité ? dit Ponce-Pilate »¹⁵.

Quant à la presse d'opposition, elle reste discrète sur l'épisode. Dans sa livraison du 9 juin, le *National* se contente de démentir les rumeurs de destruction des portes de l'église. La *Tribune* garde le silence et s'explique le 11 juin : « Nous ignorons absolument quels étaient les jeunes gens qui se sont battus à ce point avec autant de bravoure ». C'est le signe d'un malaise face à un épisode dont l'interprétation se révèle délicate et même gênante. La comptabilisation des victimes — étape essentielle pour la compréhension des faits — n'en apparaît dès lors que plus difficile.

Qui s'est battu à Saint-Merry ?

Même si les tués ou les blessés ne donnent pas une image nécessairement fidèle de l'ensemble des combattants d'une insurrection, l'étude des victimes peut fournir de précieuses informations sur les forces en présence. Or les autorités n'établissent pas de liste officielle aux lendemains des 5 et 6 juin et les documents dont on dispose aujourd'hui ne permettent pas toujours de dire si telle victime a été touchée à Saint-Merry, dans le faubourg Saint-Antoine, dans le faubourg Saint-Marceau ou ailleurs. Ainsi s'explique l'imprécision des chiffres sur lesquels se fonde notre analyse : il semble d'après divers recoupements qu'environ une soixantaine d'hommes dont deux tiers d'insurgés aient succombé dans les affrontements du cloître Saint-Merry¹⁶.

Dans la moitié des cas seulement, on peut identifier avec précision ceux qui ont perdu la vie dans les rangs des forces de l'ordre. En ce qui concerne les soldats et les gardes municipaux, seuls subsistent des noms et des prénoms : Jean Bonnet, Joseph Demange, Pierre Hostin, Pierre Mestre ou encore Pierre Mousseau appartenaient au 42^e régiment de ligne ; Béringer, Coquelet, Herera, Lavrillière, Papillard, Reybel, Schmitt faisaient partie de la

14. *Ministère de l'Intérieur, rapports...*, op. cit., p. 15.

15. Henri HEINE, chronique pour la *Gazette d'Augsbourg* (*De la France*, Paris, Gallimard, 1994).

16. Principales sources mises à contribution : les rapports officiels parus au *Moniteur universel* (fin juin 1832) ou sous forme de brochures, le registre de la morgue pour l'année 1832 (Archives de la préfecture de police), les archives de l'Hôtel-Dieu (Archives de l'Assistance publique), les papiers d'une « Commission de la souscription des blessés de juin 1832 » (Archives nationales, F9/1161), un dossier sur le monument érigé au Père-Lachaise à la mémoire des victimes de juin dans le camp des forces de l'ordre (Archives de la préfecture de police, Aa/435).

<i>Quatorze cadavres d'insurgés récupérés au 30, rue Saint-Martin</i>					
1	2	3	4	5	6
Auffroy (F.)	17	C	boulangier	S.-et-Oise	S.-et-Oise
Barrié (A.)	30	C	menuisier	IV ^e	Puy-de-D.
Biget (J.-F.)	33	C	bottier	VII ^e	Jura
Duchamps (J.)	29	C	papetier	XII ^e	Rhône
Florantin (J.)	19	C	corroyeur	IX ^e	Meurthe
Fournier (M.)	63	?	maçon	?	Creuse
Gilbertheau (E.)	28	C	peintre en bâtiment	X ^e	Allier
Gilbert (J.)	21	C	journalier	S.-et-Oise	Isère
Giroud (L.)	18	C	ébéniste	V ^e	Seine
Gras (V.)	20	C	garçon perruquier	IX ^e	Nord
Paule	20	C	élève en pharmacie	VI ^e	Drôme
Rozel (A.)	28	M	peintre en voitures	VII ^e	Prusse
?	20-25	?	tailleur	?	?
?	?	?	?	?	?

1. Nom. — 2. Age. — 3. État-civil (C : célibataire ; M : marié).
4. Profession, occupation. — 5. Domicile (arrondissement* ou département).
6. Lieu de naissance.

* En 1832, Paris ne compte que douze arrondissements.

garde municipale. Pour les gardes nationaux, en revanche, les renseignements ne manquent pas. François Bellier, Émile Lefort, Joseph Allain, Aimé Procht et leurs infortunés compagnons d'armes avaient en général entre 30 et 40 ans ; nés pour la plupart à Paris ou dans les environs, ils étaient le plus souvent mariés et pères de famille ; ils exerçaient des métiers qui leur procuraient un revenu régulier. Ils représentent assez bien tous ceux qui, parmi les Parisiens de l'époque, ne connaissent ni misère ni opulence et souhaitent à la fois la liberté et l'ordre public¹⁷.

Le monde des insurgés se révèle plus opaque. Ils sont présentés par les vainqueurs comme des « factieux », des « anarchistes » : autant de jugements à l'évidence hâtifs, abstraits, schématiques. Quant à leur nombre, personne ne s'en soucie. Le général Sébastiani, dans son rapport du 7 juin, se contente d'une indication laconique : « les soldats pénétrèrent [dans les maisons du cloître Saint-Merry], tuèrent tout ce qui se défendit et conduisirent plusieurs prisonniers à l'Hôtel de Ville »¹⁸.

Par chance, un document permet de reconstituer le profil de certains d'entre eux : parmi les corps qui sont rapportés à la morgue le 7 juin 1832, quatorze ont été récupérés ensemble, sur la voie commune, par le commissaire du quartier Saint-Avoye¹⁹. Il s'agit très vraisemblablement là d'un groupe d'insurgés tués dans la maison du 30, rue Saint-Martin, c'est-à-dire des combattants de Saint-Merry.

C'est surtout leur jeunesse qui donne aux membres de ce groupe un semblant de cohérence. Dix au moins sont célibataires. En outre la plupart

17. Archives nationales, F9/1161 ; *Liste des noms des gardes nationaux de Paris, de banlieue, et des soldats de la ligne qui ont été tués ou blessés dans les sanglantes journées des 5 et 6 juin* (Bibliothèque Nationale de France, Lb51/1386).

18. *Ministère de l'Intérieur, rapports sur les opérations et les faits militaires...*, op. cit., p. 15.

19. Archives de la préfecture de police, registre de la morgue, 1832.

habitent dans les quartiers centraux, souvent sur un axe reliant l'île de la Cité et la porte Saint-Denis — ce qui dénote une proximité fréquente avec Saint-Merry. Au total pourtant c'est l'extrême diversité des profils qui domine. Les victimes exerçaient toutes sortes de métiers dans l'artisanat, le commerce et les services. Un seul d'entre eux est né dans la Seine, un autre vient de Seine-et-Oise, onze sont des Français de tous les horizons, le dernier est Prussien. Bien peu de points communs donc, hormis l'âge et les lieux de résidence : nous n'avons apparemment pas ici affaire à un groupe fortement charpenté par des activités ou des origines communes. Anonymes, les insurgés de Saint-Merry n'entrent pas dans les mémoires.

L'épisode en procès

Les procédures judiciaires peuvent-elles aider à combler les nombreuses lacunes qui subsistent pour la connaissance de l'épisode ? A l'automne 1832, les conditions semblent enfin réunies : parmi les nombreux procès liés à l'insurrection, c'est celui du cloître Saint-Merry (23-31 octobre) qui attire l'attention du public²⁰.

L'accusation la plus souvent reprise contre les prévenus de Saint-Merry est celle d'« attentat dont le but était soit de détruire ou de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens ou les habitants à s'armer contre l'autorité royale » (article 97 du code pénal). Vingt accusés sur vingt-trois doivent en répondre et encourent à ce titre de très lourdes peines. Le procès du cloître Saint-Merry semble donc d'essence politique.

Pourtant le déroulement des audiences dément cette première impression. La plupart des accusés nient logiquement toute implication dans l'épisode insurrectionnel. Ils affirment qu'ils n'étaient pas présents, ou qu'ils ont combattu dans un état d'ébriété ou sous la menace, ou encore qu'ils pensaient lutter contre des carlistes. L'un, aperçu par de nombreux témoins en train de remplir des petits cornets, jure qu'il s'agissait de tabac et non de poudre ; un autre prétend qu'il tirait avec un fusil non chargé.

Au bout du compte, le procès du cloître Saint-Merry apporte bien peu d'éléments nouveaux pour comprendre l'épisode. Les données rassemblées à l'occasion du procès ne peuvent ainsi être utilisées telles quelles pour préciser le profil des insurgés du cloître Saint-Merry : la position d'accusé ne prouve pas de façon irréfutable une participation effective à l'épisode. Néanmoins, les remarques avancées à propos des victimes restent ici valables dans l'ensemble : jeunesse commune — parmi les vingt accusés dont l'âge nous est connu, dix-neuf ont moins de 35 ans —, connaissance intime du quartier de Saint-Merry, diversité des métiers exercés et des origines familiales.

Un seul accusé reconnaît les faits : Charles Jeanne. Toute l'affaire du cloître Saint-Merry tourne dès lors autour de lui. Il revendique crânement sa responsabilité et fait preuve d'une détermination peu commune. Son interrogatoire donne le ton :

- Vous avez travaillé à la barricade ?
- Oui. [...]

20. Voir, pour tout ce qui suit : *Procès des vingt-deux accusés du cloître Saint-Merry, événements des 5 et 6 juin 1832*, suivi de pièces justificatives, Paris, Rouanet, 1832, 146 p.

- N'êtes-vous pas resté toute la nuit derrière la barricade ?
- Oui, et je faisais feu.
- Ne distribuez-vous pas des cartouches ?
- Oui, quand il en était besoin.
- Le lendemain, vous avez tiré toute la journée ?
- Toute la journée²¹. [...]

La suite du procès est rythmée par ses coups d'éclat et par ses déclarations fracassantes. Il arrache sa médaille de Juillet en signe de protestation, « avec un vif mouvement de colère et de dédain prononcés ». Il fait corps avec l'épisode. Peut-être exagère-t-il son rôle, mais à ce moment précis commence à se forger sa réputation.

Les avocats entretiennent pour leur part avec l'épisode un rapport plus distancié et ils introduisent un brouillage dans les souvenirs. Leur engagement trouve d'ailleurs vite ses limites. Lorsque le 8 octobre 1832 des accusés du cloître Saint-Merry demandent à Odilon Barrot de participer à leur défense, celui-ci se dérobe ; puis Adolphe Crémieux fait de même²². Les avocats des prévenus de Saint-Merry, des seconds couteaux, tentent de prouver que les accusés n'ont pas commis un crime d'ordre politique, qu'ils se seraient détournés un moment d'une existence tranquille, qu'ils auraient été victimes d'une fatale erreur ne remettant pas en cause leur bonne volonté foncière.

La distanciation politique avec Saint-Merry traduit un phénomène qui dépasse largement le cadre du procès. Nombreux sont ceux qu'inquiète, même dans l'opposition, la dimension subversive de l'épisode et qui se plaisent à évoquer, comme le *Moniteur universel* du 1^{er} août 1832, le « drapeau rouge de Saint-Merry ». A la Chambre des députés, Odilon Barrot qualifie l'insurrection de « tentative insensée »²³. Et un certain Feuillide résume bien dans un poème les sentiments dominants : les insurgés ont mené au cloître Saint-Merry un combat « qui, s'il fut criminel est lavé par leur mort »²⁴. Toutes ces déclarations confirment les effets des procès : l'affaire est réglée, l'épisode bascule dans le passé.

II. LA STABILISATION DES INTERPRÉTATIONS

L'héroïsme à Saint-Merry

Si les combats de Saint-Merry continuent à alimenter certains débats dans les années qui suivent, c'est en particulier parce qu'un mouvement d'admiration et de compassion s'esquisse à l'endroit des insurgés, pour toute une série de raisons : déséquilibre des forces en présence lors des affrontements, courage physique des combattants retranchés derrière les barricades, caractère dramatique du massacre final, sévérité des condamnations (la déportation pour Jeanne, 8 ans de réclusion pour Rossignol, 6 ans de réclu-

21. *Procès des vingt-deux...*, op. cit., p. 18-19.

22. Archives nationales, archives Odilon Barrot, 271AP/2 et 271AP/4.

23. *Archives parlementaires*, LXXVIII (30 novembre 1832-17 janvier 1833), Paris, Dupont, 1890-1891.

24. J.-G. C. FEUILLIDE, *Deux ans de règne*, Paris, Perrotin [1832], p. 29.

sion pour Vigouroux...), conditions tragiques de la détention. C'est ainsi qu'une section de la Société des droits de l'homme alors en plein essor décide de prendre le nom de « barricades [Saint-] Merry » et souhaite en juin 1833 que soit organisée une commémoration²⁵.

Deux ouvrages publiés dans l'année qui suit juin 1832 traduisent la volonté, chez certains, dans les rangs républicains, de perpétuer la mémoire de l'épisode. Le premier est un roman de Marius Rey-Dusseuil, significativement intitulé *Le Cloître Saint-Merry*²⁶. Ensuite paraît *L'Aurore d'un beau jour, épisodes des 5 et 6 juin 1832*, un poème de Noël Parfait²⁷.

Le Cloître Saint-Merry est une histoire d'amour entre la jeune Lucile et le républicain Charles. Leur mariage doit être célébré le 6 juin à Saint-Merry ; à la nouvelle des combats Charles rejoint les insurgés, suivi par Auguste — le frère de Lucile, de sensibilité carliste — qui veut le ramener auprès de la jeune femme ; Auguste mourra sur la barricade, Charles se logera une balle dans la tête et Lucile le suivra dans la tombe. Quant à *L'Aurore d'un beau jour*, c'est un poème en quatre épisodes : le convoi, les barricades, le combat et les funérailles ; on n'y rencontre pas de personnages romanesques.

En accompagnant leurs textes de notes, de pièces justificatives, de documents historiques, les deux auteurs montrent qu'ils tiennent à faire œuvre durable. Ils désirent profondément que le cloître Saint-Merry garde une place dans les consciences. Ce souci est perceptible à la fin des deux livres. Pour Rey-Dusseuil,

un jour viendra où ce champ de bataille sera visité comme un saint monument, où vos noms se transmettront de bouche en bouche à la mémoire la plus reculée ; car aux jeunes hommes appartient l'avenir, et votre dévouement en a hâté la venue !

Et Noël Parfait, comme en écho, mais sur un ton désenchanté :

Et, devant Saint-Merry, le passant arrêté,
Tout bas, dira parfois : ci-gît la liberté !

Il importe de s'arrêter un instant sur ce désir de mémoire, intensément ressenti par les deux hommes à propos de Saint-Merry. L'un et l'autre véhiculent une série de lieux communs ; concentré d'événement, substitut à tout le reste, l'épisode met aussi en présence les figures majeures des combats. Des artisans, la jeunesse des écoles, des gardes nationaux²⁸.

Mais la première édition du *Cloître Saint-Merry* est immédiatement saisie dans la boutique de l'éditeur et les exemplaires sont mis sous séquestre. Le livre devra subir la lacération, pour « provocation non suivie d'effet aux crimes de rébellion et de meurtre²⁹ ». L'ouvrage de Noël Parfait est lui aussi poursuivi pour « offenses à la personne du roi et excitation au mépris et à

25. *Cour des pairs, affaire du mois d'avril 1834*, rapport de Girod de l'Ain, t. III, *passim*. Voir aussi Archives nationales, CC/587. Sur le projet de commémoration : lettre à la *Tribune* du 2 juin 1833. Archives nationales, CC/617.

26. Marius REY-DUSSEUIL, *Le Cloître Saint-Merry*, Paris, Dupont, 1832, 405 p.

27. Noël PARFAIT, *L'Aurore d'un beau jour, Épisodes des 5 et 6 juin 1832, suivis de notes et documents inédits*, Paris, Bousquet, 1833, 114 p.

28. Marius REY-DUSSEUIL, *op. cit.*, p. 139 sq.

29. *Catalogue des écrits, gravures et dessins condamnés depuis 1814 jusqu'au premier janvier 1850 suivi de la liste des individus condamnés pour délit de presse*, Paris, Delahays, 1850, IV-202 p.

la haine du gouvernement ». Le verdict est connu à la mi-1833 : deux ans de prison et une forte amende pour l'auteur, interdiction complète pour le poème. Puis vient l'ultime étape : la destruction de *L'Aurore d'un beau jour* est ordonnée par arrêt de la cour d'assises de la Seine, le 13 septembre 1833³⁰.

Il est donc délicat de mesurer l'influence précise de ces deux ouvrages dans la construction d'une mémoire de Saint-Merry. Plusieurs indices laissent pourtant supposer que commence pour eux une petite carrière clandestine ; ils passent de mains en mains parmi les membres des sociétés secrètes ; parfois, un exemplaire est retrouvé et confisqué lors de perquisitions³¹.

La gloire de Charles Jeanne, ou la réduction de l'épisode à l'individu

La schématisation du souvenir peut aussi s'observer par le biais d'un mécanisme caractéristique : la construction du héros Charles Jeanne. La presse de sensibilité républicaine se retrouve en première ligne pour adresser des louanges à son adresse. Le *National*, la *Tribune*, ou encore le *Corsaire* insistent sur « la hardiesse de ses aveux », ébauchent des comparaisons avec les héros antiques, ou avec les valeureux soldats de Napoléon³². Ce mouvement trouve également son expression dans les pamphlets et libelles politiques. Noël Parfait publie en novembre 1832 une *Philippique* à l'attention du roi³³ ; il y évoque la « plaie encore saignante » des 5 et 6 juin, puis prédit l'imminence d'un soulèvement dans le peuple :

De ses rangs décuplés surgiront d'autres Jeanne
D'autres hommes d'airain, d'autres cœurs généreux
Qui seront nos vengeurs... Mais vengeurs plus heureux !

A la gloire du combattant et à celle de l'accusé s'en ajoute une troisième, celle du détenu. A la fin de l'année 1832, l'édition du procès du cloître Saint-Merry s'ouvre par ces mots à l'adresse du prisonnier : « Souviens-toi, ô Jeanne, que le juste Aristide est rentré dans Athènes, comblé des vœux de ses concitoyens après avoir subi l'ostracisme »³⁴. Au mois de mars 1833 la *Glaneuse* n'a pas de mots assez forts : « JEANNE ! Jeanne, grand au combat [...] ; grand devant le tribunal [...] ; plus grand peut-être encore au fond de sa prison »³⁵.

La solidarité s'exprime en outre par de multiples souscriptions. Hercule de Roche écrit à la *Tribune* dès le 6 novembre 1832 :

Condamné à la déportation, plongé dans un cachot, sa vertu n'en brille que d'un plus vif éclat, et l'aurole de gloire qui entoure sa prison servira de flambeau aux patriotes pour reconquérir la liberté. Si rien ne peut consoler une mère de la perte de son fils, les républicains peuvent du moins adoucir ses malheurs en venant à son secours. Je souscris pour la somme de dix francs en faveur de madame Jeanne³⁶.

30. *Moniteur universel*, 30 octobre 1833 ; *Catalogue des écrits...*, *op. cit.*

31. Jeannine CHARON-BORDAS, *Cour des pairs. Procès politiques. La monarchie de Juillet 1830-1835. Inventaires*, CC/546-CC/570, Paris, Archives nationales, 1983 (relevé des titres d'ouvrages saisis pendant la période).

32. Cité dans le *Procès des vingt-deux...*, *op. cit.*, p. 68, 70, 133.

33. Noël PARFAIT, *Première philippique*, Paris, Mie, 1832, 29 p.

34. *Procès des vingt-deux...*, *op. cit.*, avant-propos, p. 6.

35. *Glaneuse*, 20 mars 1833.

36. Lettre de Hercule de Roche père au rédacteur de la *Tribune*, le 6 novembre 1832 (*Procès des vingt-deux...*, *op. cit.*, p. 146).

Individuelle parfois, la démarche est plus souvent collective. C'est ainsi que les deux grands journaux lyonnais d'opposition supervisent chacun une collecte. Le *Précurseur* annonce que « vingt-cinq patriotes lyonnais offrent à Jeanne, dont ils admirent le courage et approuvent les opinions, la somme annuelle de 100 francs qui lui seront payés pendant tout le temps de sa captivité »³⁷.

Une souscription plus impressionnante encore est organisée par la *Glaneuse*, « en faveur des condamnés des 5 et 6 juin » — plus précisément, en faveur de « Jeanne et ses courageux compagnons d'infortune »³⁸. La première liste de souscripteurs est publiée dans le numéro du 8 décembre 1832. Au total, plus de huit cents personnes participent au mouvement.

La publication de ces listes donne l'occasion de percevoir les motivations des souscripteurs et leur vision de l'événement. Les individus qui participent à la souscription se caractérisent d'abord par la diversité de leurs origines politiques et sociales, ce qui complique encore le travail de lecture de l'épisode et réduit d'autant sa visibilité. Les « républicains » lyonnais, bien représentés, sont entourés de quelques « saint-simoniens » ou « bonapartistes », de « patriotes », de « juste-milieu convertis », d'un « descendant de Guillaume Tell », d'un « ennemi des rois parjures », de « canuts », de « prolétaires », d'une petite cohorte d'ouvriers imprimeurs et d'ouvriers typographes.

C'est enfin pour sensibiliser les populations à la question des détenus que des lithographies sont réalisées et diffusées à bas prix dans la capitale. Jeanne a droit à des égards particuliers : dans une série intitulée « galeries patriotiques », le voici accoudé à la fenêtre de sa cellule, le regard pénétrant, la main droite en évidence car il y manque une phalange perdue au combat en juillet 1830. « S'ils m'ôtent ma croix, la France me la rendra », peut-on lire dans la partie inférieure de la lithographie ; Jeanne porte la décoration de Juillet et la cocarde tricolore. Et Lecler, l'artiste chargé de représenter le héros, propose aussi un portrait de profil, revêtu de la signature de Jeanne³⁹.

Résurgences ponctuelles : un procès, un attentat

Le souvenir du cloître Saint-Merry s'estompe ensuite, sans pour autant disparaître ; parfois sont repérables des traces fugaces. La recherche se fait ici plus incertaine. Certaines occurrences sont même dues au hasard des lectures. Inattendues, imprévues, ces résurgences prouvent que l'histoire de Saint-Merry devient fondamentalement discontinue.

Le 28 juillet 1833 un cénotaphe est érigé chez un habitant d'Aurillac pour commémorer le souvenir des « Trois Glorieuses ». Parmi les quatre inscriptions offertes à l'attention du public qui s'y rend en masse, l'une porte : « Aux mânes des héros de Saint-Merry ». C'est sur elle que se cristallise un long conflit. Les autorités y voient une manœuvre subversive et elles tentent de mettre un terme à la cérémonie. Face à l'hostilité déterminée d'une partie de la population, le préfet doit rétablir lui-même le calme. Il signe le 29 juin un arrêté aux termes duquel le cénotaphe devra être détruit.

37. Texte reproduit dans « Le mouvement social à Lyon, 1830-1834 », *Les Révolutions au XIX^e siècle*, t. VI, Paris, E.D.H.I.S., 1974 (non paginé).

38. *La Glaneuse*, 29 novembre 1832.

39. Bibliothèque nationale de France, département des estampes (de Vinck, A/13852-13856).

Le *Patriote du Puy-de-Dôme*, journal républicain dirigé par Ulysse Trélat et qui compte des centaines d'abonnés, entre alors dans la mêlée. Un compte rendu des troubles est présenté aux lecteurs ; l'un des rédacteurs y joint quelques remarques acerbes sur le comportement des autorités qualifiées d'« émeutière[s] ». Des poursuites sont alors engagées par les autorités ; le procès intenté à la fois au *Patriote du Puy-de-Dôme* et aux républicains d'Aurillac se tient à Saint-Flour du 25 au 28 novembre 1833 et son écho est suffisant pour que les débats fassent l'objet d'une publication et qu'il devienne le « procès du Mausolée »⁴⁰.

Les accusés et leurs avocats présentent de l'épisode de Saint-Merry une interprétation classique. Ils admirent le courage des insurgés. « Ils avaient cent coudées, ces hommes antiques, ils dépassaient la toise des géants », s'exclame l'avocat Durif. Dans le domaine politique en revanche, même si les intentions des défenseurs de Saint-Merry étaient louables — « victimes patriotes, concitoyens morts en défendant leurs convictions politiques », selon l'avocat Grogner —, ils se sont fourvoyés en prenant les armes. Chacun s'accorde à reconnaître que ces jeunes idéalistes ont été « victimes d'une erreur », qu'« ils se sont trompés, sans doute ».

Le procès du Mausolée se solde par un acquittement général. La nouvelle déclenche un élan d'enthousiasme : un banquet se tient à Saint-Flour avec des patriotes de toute la région et des centaines de personnes parcourent les rues d'Aurillac en chantant la *Marseillaise* et le *Chant du départ*.

A sa manière, Louis Alibaud tire lui aussi les leçons de Saint-Merry lorsqu'il tente d'assassiner le roi aux portes du Louvre le 25 juin 1836. C'est du moins ce qu'il ne cesse d'affirmer au cours de son procès :

On lui demande : depuis combien de temps mûrissiez-vous vos coupables projets ?

R. Depuis le jour où Philippe I^{er} n'a plus tenu ses promesses.

D. A quelle époque placez-vous ce jour ?

R. Principalement après les événements du cloître Saint-Merry. J'ai juré sa mort depuis ce jour-là, et ses actions, à partir de cette époque, n'ont fait que me confirmer dans l'action que j'avais conçue⁴¹.

Alibaud revient sur cette question pendant les débats et dans sa déclaration finale à la cour — « Avant le 6 juin, jamais je n'ai eu la pensée d'assassiner Louis-Philippe ». C'est le « massacre de juin », rappelle-t-il souvent, qui l'a décidé à commettre le régicide pour venger les victimes : geste politique, solitaire, longuement mûri. Alibaud est condamné à mort et exécuté malgré les réticences du roi.

A cette date plus de quatre années se sont écoulées depuis les combats de juin 1832. Bien des condamnés de Saint-Merry ont déjà recouvré la liberté. Des événements importants — insurrections d'avril 1834, attentat de Fieschi en 1835 — ont fait refluer juin 1832 vers un passé lointain. L'oubli, voulu ou subi, a progressé.

40. *Procès des républicains d'Aurillac et du journal le Patriote du Puy-de-Dôme devant la cour d'assises de Saint-Flour, 25-26-27 et 28 novembre 1833*, Clermont-Ferrand, Veysset, 87 p.

41. *Procès d'Alibaut devant la Cour des pairs*, Paris, Pagnerre, 1836, p. 37.

III. MISES À DISTANCE ET CHANGEMENTS DE REGISTRE

« *La Comédie humaine* » et le cloître Saint-Merry

Les affrontements du cloître Saint-Merry tiennent une place secondaire dans l'architecture de *La Comédie humaine* : seuls cinq personnages y sont mêlés de façon directe. Le travail du romancier est pourtant digne d'attention, d'abord parce que Balzac propose une interprétation nouvelle, mais aussi parce que cette forme de mise en scène traduit une inflexion majeure dans le destin de l'épisode⁴².

Quatre personnages sont impliqués par Balzac dans l'assaut des barricades du cloître Saint-Merry du côté des forces de l'ordre. Le général Gouraud, héros des guerres napoléoniennes, pair de France ; trois gardes nationaux : Phellion (employé au ministère des Finances), le coiffeur Marius Mougin, le notaire Léopold Hannequin⁴³.

Les destins croisés de ces hommes expriment bien l'hétérogénéité des expériences individuelles pendant l'épisode. Gouraud est « heureux de taper sur les péquins ». Mougin, très déterminé, saute le premier sur la barricade. Phellion mène son bataillon la mort dans l'âme. Hannequin est blessé lors des combats, sans qu'on en sache davantage. L'affrontement n'a guère de sens ; ses conséquences, laisse entendre Balzac avec cynisme, se résument en quelques distinctions honorifiques : Gouraud, Mougin et Hannequin obtiennent la légion d'honneur. Phellion est sermonné par ses supérieurs mais il gagne l'estime des habitants de son quartier.

Le seul insurgé décrit par Balzac est Michel Chrestien⁴⁴ :

Ce gai bohémien de l'intelligence, ce grand homme d'État, qui eût peut-être changé la face du monde, mourut au cloître Saint-Merry comme un simple soldat. La balle de quelque négociant tua là l'une des plus nobles créatures qui foulèrent le sol français⁴⁵.

La mort de Michel Chrestien apparaît scandaleuse. L'événement le conduit sur les barricades mais il s'engage là dans un combat qui, nous explique Balzac, n'est pas le sien, même s'il ne se sent pas très éloigné des républicains. Les références à Michel Chrestien dans la *Comédie humaine* montrent combien Balzac tient à ce personnage. Engels ne s'y trompe pas, lorsqu'il écrit bien des années plus tard :

Et (en dehors de quelques provinciaux), les seuls hommes dont il [Balzac] parle avec une admiration non dissimulée, ce sont ses adversaires politiques les plus acharnés, les héros républicains du cloître Saint-Merry, les hommes qui, à cette époque (1830-1836), représentaient véritablement les masses populaires⁴⁶.

42. George Sand aussi évoque Saint-Merry dans un roman de 1842 intitulé *Horace*. Mais la réflexion sur les liens entre épisode, histoire, mémoire est moins poussée.

43. Pour retrouver leur trace on a utilisé Honoré de BALZAC, *Œuvres*, Paris, Club français du livre, t. XVI, IX-424 p. Dans ce volume figure une « chronologie de la *Comédie humaine* ».

44. Michel Chrestien apparaît notamment dans *Les Secrets de la princesse de Cadignan*, *Illusions perdues*, *Splendeurs et Misères des courtisanes*. Voir également Willi JUNG, « Un type révolutionnaire : Michel Chrestien », *L'Année balzacienne*, 1990, p. 89-97.

45. Honoré de BALZAC, *Illusions perdues*, Paris, Le Livre de poche, 1983, p. 189.

46. Friedrich ENGELS, « Lettre à Miss Harkness », avril 1888, citée par Bernard GUYON, *La pensée politique et sociale de Balzac*, Paris, 1947, p. 756.

Sur la question de la mémoire de l'épisode le destin de Chrestien est tout aussi illustratif. Ses amis les plus chers, même s'ils ne partagent pas ses motivations, vont retirer son corps de Saint-Merry et obtiennent qu'il soit enterré au Père-Lachaise. Balzac dépeint sa tombe : le souvenir est fragile — une simple croix avec un nom — mais profond — une concession à perpétuité pour une tombe unique en son genre⁴⁷.

Par des biais divers, Balzac met ainsi l'événement à distance. Il traduit une évolution logique dans la mémoire de Saint-Merry : le souvenir s'éloigne et les contours s'estompent, mais des signes ponctuels persistent. Il ne s'agit plus de prolonger l'actualité de l'épisode, de prendre part à des polémiques. Le temps de Noël Parfait et de Marius Rey-Dussueil est déjà lointain.

La Deuxième République, rendez-vous manqué

Avec février 1848 le moment d'une réactualisation du souvenir de Saint-Merry semble arrivé. Les vétérans de juin 1832 peuvent considérer la victoire de février comme l'accomplissement de leur combat passé ; le régime à la recherche d'une légitimité peut s'appuyer sur ces précurseurs.

Dans l'effervescence des premières semaines de République naît ainsi le Club des blessés des barricades Saint-Merry, présidé par un certain Philippe⁴⁸. Il ne s'agit pas là d'un simple groupe de pression : à la fin de mars 1848, ses membres apportent au régime un soutien enthousiaste et désintéressé. Une délégation se rend à l'Hôtel de Ville pour féliciter le gouvernement provisoire, pour prôner la fraternité entre les citoyens, pour assurer de son concours à l'affermissement de la république. Le message adressé aux ennemis de naguère est amical :

Nous voulons abjurer toute haine, toute réaction, et, les premiers, nous tendrons la main à ceux qui, au 6 juin, furent nos adversaires à la barricade, pour ne plus voir en eux que des frères en la sainte République.

Quant aux ennemis de l'heure, ils doivent savoir qu'en cas de subversion « la barricade Saint-Merry relèverait son drapeau ». Les hommes de Saint-Merry se définissent comme des précurseurs et des martyrs au service de la cause républicaine ; ils accomplissent en cette fin du mois de mars une démarche remarquable. Ils prônent un usage réfléchi du passé : non pas un oubli pur et simple, pas davantage une crispation sur des épreuves déjà lointaines⁴⁹.

Pourtant la reconnaissance politique des vétérans de Saint-Merry est compromise dès le printemps 1848. La Deuxième République ne s'encombre pas de vétérans et elle entre dans une période de perturbations et de déchirements qui laisse mal présager de l'avenir. Péniblement, l'idée d'une commémoration fait son chemin chez certains et au matin du 6 juin 1848 deux cortèges se rejoignent dans l'église Saint-Merry où attend déjà une foule compacte⁵⁰. Les vétérans de Saint-Merry occupent les premières loges ; on

47. Honoré de BALZAC, *Illusions perdues*, op. cit., p. 192.

48. Archives du ministère de la Guerre, justice militaire, 1848, dossier Fleury.

49. Sur cette démarche : *Moniteur universel*, 31 mars 1848.

50. Principales sources utilisées pour ce qui suit : *Moniteur universel*, 7 juin 1848 ; *Constitutionnel*, 7 juin 1848 ; *National*, 7 juin 1848 ; *Le Pamphlet, quotidien illustré*, 8 juin 1848 ; *Tocsin des Travailleurs*, 7 juin 1848.

reconnaît aussi des combattants de l'Empire, de juillet 1830 et de février 1848. Les modérés de la Commission exécutive (Lamartine, Garnier-Pagès, Marie) ne sont pas venus, contrairement à Ledru-Rollin et à Louis Blanc. La présence à la cérémonie est un geste politique.

La journée du 6 juin 1848 ne rencontre guère d'échos dans la capitale mais elle donne lieu dans la presse à des réactions qui reproduisent les clivages politiques du moment. Les plus modérés, tel le *Constitutionnel*, en restent à quelques remarques neutres. Les organes extrémistes dénoncent au contraire la trahison de la République envers les hommes de 1832. L'*Aimable faubourien*, feuille de tendance montagnarde, souligne l'absence de la « République officielle » à Saint-Merry et critique l'organisation des cérémonies : il est inadmissible qu'on ait « psalmodié sur leur tombe la prose désespérée de l'office des morts, quand ils ont gardé, jusque dans le trépas, une invincible espérance ». Ce qui est affirmé ici, c'est que les combats de Saint-Merry doivent garder une portée révolutionnaire et servir d'exemple pour des engagements futurs⁵¹.

Une dernière tendance, moins polémique, peut être dégagée : dans les colonnes du *Père Duchêne* dominant l'enthousiasme et l'émotion après la cérémonie commémorative : « Ô victimes du cloître, vous avez dû tressaillir de joie et d'orgueil ! ». Telle est également la teneur d'une lettre envoyée dès le 6 juin au journal par Rossignol, un ancien combattant de Saint-Merry. On y lit l'importance de la commémoration chez certains vétérans :

Vieux, [écrit-il au *Père Duchêne*], il faut que je te dise combien mon cœur était comptant le 6 juin de revoir mes vieux camarades de prisons comme c'était beaux de se retrouver au bout de sieze ans après tous avoir été captif dans les chaînes et à cette affreux [Mont] St-michel [...] ⁵².

Rossignol termine par « Salue et fraternité vive la Republique democar-tique et sossiale » ; idéaliste, il imagine que les combats de 1848 s'inscrivent bien dans la ligne de l'engagement de juin 1832.

Le passage rapide d'une mémoire officielle à une mémoire radicale se confirme après les journées de juin 1848. Alors que le Club des blessés des barricades Saint-Merry perd tout relief — il devient, sous le nom de Société des blessés et combattants de la barricade Saint-Merry, un petit groupe de pression sans envergure⁵³, la commémoration du 6 juin 1849, dans une église Saint-Merry tendue de noir, prend une forte connotation oppositionnelle⁵⁴. Le service funèbre réunit les représentants de la Société des Amis de la Constitution et du Comité des détenus politiques, des « délégués de la presse et de corporations ouvrières », Guinard et Étienne Arago dans leurs uniformes d'officiers de la garde nationale et quelques représentants du peuple salués à leur sortie de l'église aux cris de « Vive la république ! Vive la constitution ! » tandis que retentit *La Marseillaise*. Mais la cérémonie de 1849 est la dernière de ce genre.

51. *Aimable faubourien*, 8-11 juin 1848.

52. Bibliothèque historique de la ville de Paris, manuscrits, 1 043.

53. Archives de la préfecture de police, Aa/370-417 (récompenses nationales), *passim*.

54. Sources principales : *National*, 4 et 7 juin 1849 ; *Siècle*, 7 juin 1849 ; *Constitutionnel*, 7 juin 1849.

Quant aux textes et aux déclarations qui évoquent le souvenir du cloître Saint-Merry, ils se font rares. L'épisode perd l'essentiel de sa faible capacité mobilisatrice. Pourtant, quelques réapparitions isolées sont encore observables. Le 17 octobre 1848 se tient un « Banquet de la République démocratique et sociale » avec plusieurs centaines de personnes, sous la présidence de Cabet, de Leroux, de Proudhon⁵⁵. Crevat, ancien commissaire général du gouvernement provisoire et membre organisateur du banquet, rend hommage dans son discours aux éminents représentants des Lumières, artisans de la chute de l'Ancien Régime. Ensuite l'orateur égrène les grandes étapes — souvent tragiques — de l'histoire républicaine entre 1789 et juin 1848. Les hommes de Saint-Merry y ont leur place ; Crevat leur rend un hommage appuyé : « Aux braves des braves du cloître Saint-Merry 1832 ! Respect à eux pour avoir porté haut le vrai drapeau révolutionnaire ! ».

Pierre Dupont, convive au banquet d'octobre 1848, prolonge à sa façon les paroles de Crevat. Il écrit en 1849 un *Chant des transportés* dont le refrain en forme de serment fixe cette fois une image douloureuse et teintée de mélancolie⁵⁶ :

Et cependant, ô sainte République,
 Quoique aujourd'hui de ton pain noir pourri,
 Chacun de nous pour ta gloire eût péri
 Et mourrait encor sans réplique ;
 Nous le jurons par l'Atlantique,
 Par nos fers et par Saint-Merry.

Une redéfinition : Hugo

Victor Hugo est probablement celui qui, en 1862, imprime à la mémoire de l'épisode l'ultime empreinte, tout en la faisant changer de sens. Dans *Les Misérables* il consacre des chapitres entiers aux affrontements de juin 1832⁵⁷. Sur la barricade de la rue de la Chanvrerie combattent Marius, Enjolras et les amis de l'ABC ; c'est là que meurt Gavroche. Or cette barricade est partiellement construite sur le modèle de Saint-Merry : structure générale, place stratégique du café qui fait office de fonderie, d'ambulance, de cantine et de bastion ultime, phases du combat et caractéristiques de l'assaut final. Pour ce faire, Victor Hugo trouve une partie de son inspiration chez Rey-Dussueil, chez Louis Blanc, dans le *Procès des vingt-deux accusés du cloître Saint-Merry* et les *Mémoires* de Dumas ; d'anciens récits lui reviennent aussi en mémoire⁵⁸. L'ensemble laisse ainsi à penser que la barricade de la Chanvrerie se présente comme un double de celle de Saint-Merry.

55. Compte rendu dans *Banquet de la République démocratique et sociale du mardi 17 octobre 1848*, Paris, Sandré, [1848], 8 p.

56. Cité par Maurice AGULLION, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard, 1992 [rééd.], p. 178.

57. Édition utilisée : Victor HUGO, *Les Misérables*, édition d'Annette et de Guy Rosa, Paris, Laffont, 1985, XV-1 270 p.

58. Sur Rey-Dussueil : René DUMESNIL, « L'origine de deux livres des *Misérables* », *Mercure de France*, 1^{er} mai 1911, p. 77-93 et Léonce GRASILLIER, « Marius Rey-Dussueil, l'auteur du roman *Le Cloître Saint-Méry* », *La Cité*, 1916, p. 117-130. Sur l'influence de Louis Blanc : Victor HUGO, *Œuvres complètes*, « Chantiers », Paris, Laffont, 1990, p. 956-963 et notes. Les *Mémoires* de Dumas fournissent plutôt à Hugo des idées que des informations : ils contiennent par exemple le récit d'un « gamin de Paris » sur les 5 et 6 juin, que Dumas aurait retrouvé par miracle des années plus tard, « le papier froissé, l'encre jaunie » (Alexandre DUMAS, *Mes Mémoires*, *op. cit.*, p. 839 sq.). Sur la question des souvenirs personnels : « [Le 6 juin 1832], M. Victor Hugo dînait chez M. Émile Deschamps. Un

Pourtant cet ensemble de références n'épuise pas la signification de la barricade des *Misérables*. Alors que Balzac choisit de faire mourir Michel Chrestien sur la barricade Saint-Merry, Hugo fait évoluer Enjolras et ses hommes dans un espace distinct, partiellement imaginaire. Le choix de la rue de la Chanvrerie exprime en effet la liberté de l'écrivain face à son objet⁵⁹.

Pourquoi cet étrange mélange des genres, ce jeu perpétuel sur les références ? On peut y déceler le désir éprouvé par Hugo de libérer l'épisode d'une identité univoque. Enjolras et ses lieutenants « appartiennent *dans une certaine mesure* à l'histoire »⁶⁰. Dès lors, la barricade de la rue de la Chanvrerie et celle du cloître Saint-Merry ne sont ni étrangères l'une à l'autre, ni interchangeables. Les correspondances établies par Victor Hugo indiquent des relations serrées entre histoire et fiction, des croisements multiples. Sur leur route les insurgés des *Misérables* ne laissent derrière eux Saint-Merry qu'à la faveur d'une bifurcation de dernière minute :

Un attroupement ne va pas précisément où il veut. Nous avons expliqué que c'est un coup de vent qui l'emporte. Ils dépassèrent Saint-Merry et se trouvèrent, sans trop savoir comment, rue Saint-Denis (p. 854).

Le voisinage entre Saint-Merry et la Chanvrerie continue à s'affirmer pendant toute l'insurrection. Parmi les sonorités multiples qui scandent l'épisode de la barricade d'Enjolras et de Marius, celle du tocsin de Saint-Merry domine les autres, point de contact ténu et essentiel à la fois avec le reste de l'insurrection. Au soir du 5 juin le combat de Saint-Merry est déjà perceptible dans la barricade de la Chanvrerie — « La nuit allait venir et l'on commençait à entendre le tocsin de Saint-Merry » (p. 841). Mais l'optimisme décroît au fil des heures, même si « l'obstination du tocsin de Saint-Merry ranim[e] quelques velléités » (p. 956).

Hugo construit de la sorte une barricade d'une extrême puissance évocatrice, dans laquelle interviennent des bribes de Saint-Merry. C'est au prix de ce changement de registre que l'épisode peut aujourd'hui encore garder une signification dans les esprits : « La résistance héroïque opposée par [les] défenseurs [des barricades de Saint-Merry], et celui qui les commande, un obscur, le commissionnaire Jeanne (âgé de 32 ans), sera immortalisée par Hugo dans *Les Misérables* et par la tradition républicaine »⁶¹.

**

L'œuvre de Victor Hugo forme ainsi comme un point final dans le court cycle de Saint-Merry. Ensuite, les références faites à l'épisode se révèlent soit fort discrètes, soit tristement répétitives. Un beau texte de Verlaine paru en 1872 mais écrit dès 1861 — un an avant la parution des *Misérables* — fixe

des convives, M. Jules de Rességuier, raconta l'héroïque défense du Cloître Saint-Merry qui émut profondément le futur auteur de l'"Épopée de la rue Saint-Denis" ». *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, Paris, Lacroix, 1864 (7^e éd.), t. II, p. 375.

59. Gérard MILHAUD, « De l'histoire au roman. L'insurrection de 1832 », *Europe*, fév.-mars 1962, p. 110-134.

60. C'est nous qui soulignons.

61. Philippe VIGIER, *Paris pendant la monarchie de Juillet*, Paris, Hachette, 1991, p. 90.

lui aussi les limites de cette histoire, peu avant que le souvenir de l'épisode ne se fossilise⁶² :

Ô Saint-Merry funèbre ! Sombres rues !
Je ne foule jamais votre morne pavé
Sans frissonner devant les affres apparues.

La progressive émergence d'un discours littéraire sur l'épisode, parallèlement à sa dissolution comme objet d'histoire, a valeur d'ultime symptôme. Dès juin 1832 s'enclenchent en effet plusieurs mécanismes de relativisation. Silences persistants, savoirs partiels, récits tronqués, règlements judiciaires hâtifs, commémorations sans suite, rendez-vous manqués rythment cette histoire au fil des mois et des années. Les enjeux évoluent, l'épisode n'entre pas dans l'histoire ouvrière ou républicaine.

Il manque enfin un point de repère solide et inoubliable : tout oppose sur ce plan la vague empreinte du cloître Saint-Merry et l'obsédante image des victimes de la rue Transnonain lors de l'insurrection d'avril 1834, non que le deuxième événement ait plus d'importance que le premier, mais essentiellement en raison de la célèbre lithographie de Daumier. On ne s'étonnera donc pas que les combats du cloître Saint-Merry apparaissent aujourd'hui comme un épisode vague et lointain, épisode parmi d'autres dans le cours d'un événement lui-même oublié, au cœur d'une période de l'histoire trop souvent considérée comme terne et médiocre.

Paradoxalement, ce cheminement vers l'oubli aide aujourd'hui à mieux comprendre certaines caractéristiques des combats eux-mêmes. Dès le 5 juin 1832 les données principales de cette histoire sont en place : volonté de contrôler ou de remettre en ordre un réel en partie cahotique et incompréhensible ; souci de disqualifier ou de passer sous silence des actes en contradiction avec les stratégies politiques dominantes ou d'inacceptables logiques de guerre urbaine — car tout combat de barricades obéit à des règles — ; tentation chez certains de monter en épingle un épisode assez haut en couleurs. De la tension entre ces diverses options résulte le destin original de l'épisode. Les formes de son déroulement d'une part, et d'autre part les usages et les interprétations auxquelles il donne lieu, constituent un ensemble analysable en tant que tel.

En abordant l'étude de l'événement en dehors de la traditionnelle tripartition causes-déroulement-conséquences, on souhaite donc souligner que l'événement est un point de départ plutôt qu'une issue, une déchirure dans le devenir plutôt que le déploiement de phénomènes à l'état latent. Souvent, on a pu le vérifier, la quête du sens elle-même est une démarche qui s'exerce *a posteriori*, avec des visées justificatrices : elle s'inscrit dans une dynamique dont l'événement est le premier moteur. Une démarche qui consiste à aborder conjointement les expressions, les traces et les interprétations de l'événement permet en outre de dissiper quelque peu deux illusions inverses mais également tenaces : une foi exclusive dans des faits « bruts » auxquels les sources donneraient un accès direct ; une absolue méfiance envers un « réel » qui serait par définition médiatisé, trompeur et donc hors de portée.

Thomas BOUCHET,
Université de Bourgogne, Dijon.

62. Paul VERLAINE, « Des morts », *l'Avenir*, [Londres], 13 novembre 1872.